

## DDE de côté, services en danger ?

Jeudi soir, le conseil municipal de Villé a voté le transfert des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux de la Direction départementale de l'équipement (DDE) au Service départemental d'aménagement urbain (SDAU). Une décision controversée.

« La DDE de Villé (ndlr, direction départementale de l'équipement) est en danger », tempête Jean-Louis Boehler. Lors de la réunion du conseil municipal, jeudi soir, le conseiller municipal de Villé s'est farouchement opposé au transfert de certaines compétences de la DDE au Service départemental d'aménagement urbain (SDAU). Un service, qui selon le maire, André Frantz, bénéficie d'une « parfaite connaissance des spécificités de la commune ».

Le premier magistrat de la commune développe ses arguments : « Le SDAU (ndlr, service émanant du Département, basé à Obernai) propose le passage en mairie d'un instructeur, toutes les deux semaines, afin de prendre connaissances des dossiers déposés et d'effectuer sur place une pré-étude ». Mais pour Jean-Louis Boehler, cette présence bimensuelle « ne remplace pas un service quotidien ». Un faux débat selon le maire, qui rappelle que « les permis de construire sont, depuis longtemps, instruits à Sélestat ». « Cette décision n'aura donc aucune répercussion sur le travail de la DDE de Villé. »

### Services payants ?

André Frantz poursuit : « Ce service s'assure que l'implantation des constructions, [...], leurs dimensions, l'aménagement des abords ont été réalisés conformément au permis de construire. Le Département s'engage également à fournir une assistance juridique pour la conduite des contentieux. » Le maire ajoute que les missions du SDAU sont gratuites. Mais précise que « cette situation peut évoluer ». « Cette guéguerre des administrations va faire des dégâts, craint Jean-Louis Boehler. A terme, les permis de conduire et les autorisations de travaux risquent de devenir payants. »

Avant de passer au vote, André Frantz insiste : « Je suis attaché au maintien du service public dans le canton. » Puis, lâche : « Personnellement, tout en reconnaissant le mérite de la DDE, je conseille de choisir le SDAU. [...] Ce sera un gain de temps pour l'habitant. Car actuellement l'instruction des permis par la DDE dure actuellement de deux à trois mois. Il faut également tenir compte de l'intérêt de Villé. »

La convention avec le SDAU a été approuvée par la majorité des conseillers municipaux (10 pour, 5 contre et 4 abstentions). Elle sera conclue pour une période indéterminée à compter du 1er avril.